



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE *par visioconférence* LE MARDI 25 AOÛT 2020**

Étaient présents:

Parents : Simon Laroche, parent CSSDM, président
Zhivka Angelova, parent CSSDM
Geneviève Dodin, parent CSSDM
Annie Savoie, parent CSSDM
ainsi que
George Forlini, parent EMSB
Fabien Welp-Barr, parent EMSB et représentant CP

Absente : Lydie Ducroux, parent CSSDM et représentante CP

Rencontre préparatoire de l'AGA des parents CSSDM. Les autres membres du CÉ n'étaient donc pas convoqués.

Le président souhaite la bienvenue à tous. Il souligne que la nouvelle structure de gouvernance aura son premier impact direct dès l'AGA 2020, puisqu'il y aura cette année 2 AGA : une pour les parents CSSDM et une pour les parents EMSB. Elles doivent se tenir avant le 18 septembre, car les CA des centres de services scolaires doivent être constitués au 30 septembre.

Le CSSDM exige que toutes les AGA se tiennent à distance, en visioconférence sur Zoom. Chaque CÉ disposera d'un compte professionnel. Plusieurs précisions sont attendues (qui modèrera, qui aura les accès et le contrôle, peut-on se familiariser avec l'outil au préalable, etc.). On souhaitait tenir l'AGA le même soir que les rencontres curriculum (17 septembre 2020), mais l'exigence de la tenir en ligne impose de choisir une autre date : **on s'entend pour le 16 septembre 2020 à 19h**. Le président communiquera cette date à la direction, qui devrait être présente à cette soirée, à tout le moins pour répondre aux questions des parents.

PRÉPARATION DE LA SOIRÉE :

On passe à travers l'ODJ indicatif proposé pour une tenue à distance et on procède à quelques ajustements dans la chronologie. Plusieurs questions restent en suspens :

- **fonctionnalités Zoom** : peut-on enregistrer la liste des parents présents ? (besoins de comptage plutôt que d'identification)
- **processus de mise en candidature** : on s'entend pour offrir 5 minutes de temps de réflexion dans le déroulement de la soirée au cours desquelles toute candidature sera bienvenue, plutôt que de demander que les candidatures soient soumises à l'avance par courriel au CÉ.
- **procédure de vote** : on attend des précisions du CSSDM.

- **postes arrivant à échéance** : Simon Laroche (ne se représente pas) et Geneviève Dodin (en réflexion) ; les postes EMSB de Fabien Welp-Barr et George Forlini disparaissent
- **nombre final de postes à pourvoir** : le CÉ CSSDM garde-t-il 5 parents ? On attend des précisions du CSSDM.
- **on retire le minutage de l'ODJ officiel** afin de s'assurer du sérieux de la participation des parents présents et éviter les arrivées "pile pour le vote".
- **on propose une distribution des rôles** à l'avance afin de gagner du temps : Simon Laroche sera président et modérateur de la soirée ; Geneviève Dodin secrétaire ; Annie Savoie gardienne du temps ; Zhivka Angelova sera chargée du *chatroom*

À FAIRE :

- Simon Laroche doit obtenir des réponses du CSSDM aux questions du CÉ
- Lydie Ducroux et Fabien Welp-Barr doivent fournir un rapport d'activité à titre de représentants du CÉ FACE au CP de leur commission scolaire aussi tôt que possible.
- Faire traduire l'ensemble des bilans d'ici le 09 septembre pour un envoi par l'école le 11 au plus tard.
- Rédiger l'avis de convocation à l'AGA CSSDM.

Au volet EMSB, aucune directive n'est encore connue à ce jour. La nouvelle directrice de FACE EMSB, Mme Marilyn Ramlakhan, est en poste depuis 4 jours. On invite les parents EMSB à prendre contact avec elle, puisqu'en l'absence d'un CÉ élu, c'est la direction qui convoque à l'AGA et l'anime. On suggère de tenir l'AGA EMSB le 14 ou le 15 septembre 2020, afin que les parents élus EMSB pour l'année 2019-2020 puissent participer à l'AGA CSSDM et y rendre les comptes dûs. Les parents élus EMSB se mettront en contact avec la direction EMSB pour l'informer de ces décisions.

On s'interroge sur ce qui arrivera s'il est impossible de constituer un CÉ au volet EMSB : la LIP indique que si le nombre requis de parents n'est pas élu, alors le CÉ est réputé non constitué et c'est la direction qui en assume les rôles et responsabilités. On souligne que la même chose vaut pour le volet CSSDM.

Un parent EMSB demande comment il pourrait continuer à participer à la vie démocratique de l'école si aucun CÉ n'est constitué du côté EMSB : il ne pourra vraisemblablement pas être élu au volet CSSDM, mais pourrait présenter sa candidature à titre de membre de la communauté pour le CÉ CSSDM. Le président rappelle que le CÉ peut créer des sous-comités à sa convenance : il pourrait créer un sous-comité de parents EMSB afin d'intégrer la communauté EMSB.

Si deux CÉ sont mis sur pieds, il serait souhaitable d'en assurer la cohérence et d'instaurer des règles de communication claires entre les deux : comment fera-t-on cela ? Peut-on penser à des rencontres au même moment, au même endroit, afin de s'assurer de la cohésion des décisions ? Toutes ces questions seront à examiner.

Geneviève Dodin
28 août 2020